

COMMUNIQUE DE PRESSE

Limoges, le 04 mars 2022

## **La préfecture de la Haute Vienne, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne et GRDF s'engagent pour améliorer leur collaboration opérationnelle et soutenir les sapeurs-pompiers volontaires**

Le 4 mars 2022, Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Vienne, Monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration du SDIS 87 et Monsieur Jérôme BLANCHARD de GRDF ont signé une convention de partenariat visant à accroître la collaboration entre le SDIS 87 et GRDF. Cette convention a pour objectif de renforcer la coordination des interventions et faciliter la mise en œuvre des mesures de sécurité qui s'imposent lors d'incidents gaz. Il s'agit de la déclinaison locale de la convention nationale de partenariat signée le 27 avril 2009 par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et GRDF.

### **Une convention pour développer la collaboration entre les partenaires**

Dans le cadre du contrat de service public conclu avec l'État, GRDF s'engage à poursuivre les actions visant à assurer la sécurité des personnes et à garantir la sécurité des installations qu'il exploite. Pour GRDF, cet engagement en faveur de la sécurité se vit avec l'ensemble des parties prenantes : représentants des pouvoirs publics, de la sécurité civile, des collectivités locales, et des entreprises de travaux publics.

Cette convention, va permettre de préciser les rôles et les modalités d'interventions de chaque partie concernée dans le cadre d'un incident gaz. Elle traite notamment :

- De l'organisation de la coopération en cas d'accident grave, et de la coordination des dispositifs de gestion de crise ;
- Des modalités techniques d'intervention et de coordination opérationnelle avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne ;
- Des modalités d'alerte et d'information réciproque entre les unités de GRDF et la préfecture ainsi que de maîtrise de la communication ;
- Des formations conjointes pour les sapeurs-pompiers et pour les gaziers.

### **Une collaboration active avec les sapeurs-pompiers**

Pompiers et gaziers travaillent ensemble pour la mise en sécurité des personnes et des biens. Pour faciliter et optimiser son intervention, chaque corps de métier apprend régulièrement – lors de formations croisées – les procédures propres à l'autre métier. Cette bonne connaissance réciproque favorise une coordination toujours améliorée, assurant ainsi une sécurité optimale.

En situation d'urgence, il est en effet impératif que chaque acteur (sapeur-pompier, technicien GRDF, police...) maîtrise parfaitement son rôle, son positionnement et ses missions, et sache se coordonner avec les autres acteurs.

## Une convention pour soutenir les sapeurs-pompiers volontaires

Le même jour, le Président du Conseil d'Administration du SDIS 87 Monsieur Pierre ALLARD, et Monsieur Jérôme MERMOURI, Directeur Territorial de GRDF sur le département, ont signé une convention pour encourager l'engagement des équipes du distributeur gaz en tant que sapeurs-pompiers volontaires. Un exemple de plus de la relation durable qui existe entre ces deux corps de métiers. La convention témoigne de l'engagement de GRDF dans le soutien au volontariat auprès du SDIS et souligne les facilités consenties par l'employeur. En effet, l'entreprise permet à ses salariés engagés auprès des soldats du feu d'être disponibles jusqu'à **15 jours par an pour réaliser des actions de formation ou des missions opérationnelles auprès du SDIS**. Un dispositif nécessaire pour les sapeurs-pompiers, mais un réel atout aussi pour l'entreprise qui sait qu'elle peut compter en interne sur la présence d'un personnel formé aux gestes de secours et de lutte contre l'incendie.

## Une relation durable entre les deux corps de métiers

Ces conventions sont l'illustration d'une relation durable qui existe entre ces deux corps de métiers déjà habitués à intervenir ensemble sur le terrain lors des incidents sur le réseau et à s'entraîner régulièrement tout au long de l'année pour des interventions toujours plus efficaces.

Des rencontres régulières seront aussi mises en place entre le personnel du SDIS 87 et les équipes de GRDF. Elles permettront de renforcer les liens entre sapeurs-pompiers et les gaziers et d'échanger sur les interventions croisées après un événement significatif.

En parallèle, les équipes de GRDF du département assureront des sessions de formation et de sensibilisation des sapeurs-pompiers de la Haute Vienne aux différentes missions liées au risque gaz.

## GRDF « employeur partenaire »

En France, 79% des sapeurs-pompiers sont des volontaires et GRDF compte dans ses équipes **120 salariés** engagés auprès de soldats du feu. Depuis 2010, GRDF incite ses salariés à devenir **sapeurs-pompiers volontaires** et a obtenu le label « **Employeur partenaire** » pour sa contribution à l'effort de sécurité civile et pour son implication aux côtés du SDIS.

### Le SDIS 87 en quelques chiffres :

- 20 566 interventions par an (2021)
- 280 engins de secours
- 30 centres de secours
- 215 sapeurs-pompiers professionnels
- 940 sapeurs-pompiers volontaires
- 1 intervention toutes les 25 minutes

Contact presse SDIS 87 – [sophie.vignerie@sdis87.fr](mailto:sophie.vignerie@sdis87.fr) – 06 07 38 50 60

### À propos de GRDF :

Principal gestionnaire de réseau de distribution de gaz en France, GRDF distribue, chaque jour, le gaz à plus de 11 millions de clients pour se chauffer, cuisiner, se déplacer, quel que soit leur fournisseur. Pour cela, conformément à ses missions de service public, GRDF conçoit, construit, exploite, entretient le plus grand réseau de distribution d'Europe (202 759 km) dans plus de 9 500 communes, en garantissant la sécurité des personnes et des biens et la qualité de la distribution.

Le gaz est une énergie moderne, disponible, économique, de plus en plus respectueuse de l'environnement. Avec l'essor du gaz vert, un gaz renouvelable produit localement, le réseau gaz est un maillon essentiel à la transition écologique. GRDF s'inscrit comme un partenaire incontournable auprès des collectivités territoriales pour les accompagner vers la neutralité carbone au travers de leurs choix de politiques énergétiques et de mobilité durable.

Contact presse GRDF – [charles.gouy@grdf.fr](mailto:charles.gouy@grdf.fr) – 06 20 63 88 03